



Syndicat National du Trésor

Un CTPC qui n'a apporté aucune réponse !

Ce CTPC s'est tenu le 4 mai dernier à la demande des seules organisations syndicales. Le SNT-CGT est intervenu sur l'ensemble des questions d'actualité dans le réseau sans obtenir de véritables réponses du Directeur Général qui s'est contenté de rappeler les orientations de la DGCP déclinées dans le cadre du Contrat Pluriannuel de Performance. Pour la délégation du SNT-CGT, il s'agissait de saisir l'opportunité de ce CTPC pour poser clairement l'exigence de négociations à la DGCP. Aucune annonce, aucun « scoop » particulier, n'ont été fait, seule la confirmation des réformes en cours au niveau du ministère a été rappelée. A croire que nous nous étions trompés d'interlocuteur !

Cependant, l'ordre du jour imposant nécessitait non seulement des réponses face aux attentes des personnels, mais que soient aussi clairement explicités le contenu et la mise en œuvre des réformes à la DGCP. Face aux inquiétudes grandissantes dans le réseau, ce CTPC n'a pas annoncé de changements significatifs et s'est parfois limité à un simple satisfecit de la direction. Pour la DGCP, ce CTPC était en quelque sorte, la répétition du bilan annuel qui sera présenté au prochain CTPC de juin.

Evolution du réseau du Trésor Public.

Tout d'abord, nous avons eu confirmation de la poursuite des restructurations en cours dans le réseau tant dans le contenu que dans la méthode de concertation de principe avec les élus locaux, méthode fortement mise en avant par la direction.

Pour le directeur général, « le réseau n'est pas au niveau : trop de petits postes ! Cela nuit à la qualité du service ». Il n'y a cependant pas d'inquiétudes à avoir !

S'il y a poursuite il n'y a pas pour autant accélération, ni de projets qui imposeraient des restructurations à grande échelle à l'avenir. Mais dans le même temps, il a cité le nombre de 100 trésoreries regroupant un petit nombre d'agents et dont l'avenir immédiat paraît compromis.

Dans l'urbain, il a été confirmé la poursuite de la spécialisation, en rappelant, que de 2004 à 2006, elle n'a concerné que 11 trésoreries devenues spécialisées en recouvrement.

La délégation du SNT-CGT a rappelé que la mise en place de 230 Hôtels des Finances d'ici 2007 risquait fortement d'amplifier ce mouvement de spécialisation dans l'urbain. Au vu des projets actuellement en cours et à venir dans les départements, c'est bien cette orientation qui est déclinée. Le Directeur Général s'est d'ailleurs bien gardé de nous contredire, convenant même de la justesse de l'argument.

Le SNT-CGT a réaffirmé son opposition aux restructurations tout en rappelant ses différentes demandes de débat sur l'avenir du réseau dans son ensemble afin de mettre à plat toutes les problématiques. Nous avons demandé l'arrêt des fermetures de poste en rural y compris en lien avec la DGI.

Nous avons une fois de plus exigé un bilan qualitatif des nouveaux modes de présence dans le réseau, sans d'ailleurs obtenir de réponses. De même, un rapport sorti il y a deux mois préconisant la mise en place de Relais de Service Public suscite de grosses inquiétudes quant à l'implication du trésor dans ce dispositif. Le Directeur général ne nous rien dit de plus, si ce n'est que cette question des Relais de Service Public n'était pas finalisée et que des discussions étaient en cours. A son avis, l'implication du Trésor dans ce cadre serait limitée à des tâches d'information un peu comme dans le cadre des expérimentations des Maisons de service public en 2002. A suivre donc...

Nous avons également rappelé les propositions alternatives que la CGT propose à partir du développement de coopérations finances dans le cadre d'Hôtels des Finances et de Maisons des Finances avec la mise en place d'accueil conjoint en lieu et place d'accueil commun. Pour autant, nous n'avons pas eu de véritable débat ni rien appris de plus, le Directeur Général renvoyant le tout à la mission commune réunissant les deux directions générales et les organisations syndicales. Nous avons d'ailleurs réitéré nos demandes faites à la dernière réunion du 23 mars avec cette mission, de communication des docu-

ments de référence (guide des procédures, protocoles locaux accueils communs, la liste des HDF livrés en 2006, etc.) afin qu'ils nous soient rapidement envoyés.

Expérimentations en cours au sein du réseau

Présentation de 3 expérimentations :

- **organisation interne.** Il s'agit de l'extension de l'expérimentation de Lyon Part Dieu concernant la mise en place de deux pôles en trésorerie : un pôle accueil (guichet, téléphone, internet) et un pôle gestion. Le seuil retenu par la Direction pour installer au sein des trésoreries ce front et back office est de 20 agents. Le bilan de l'expérimentation de Lyon a été présenté comme positif par la direction d'où son extension. La question se pose de l'adapter à d'autres trésoreries en baissant ce seuil à 13-14 agents, et d'adapter ce modèle à des trésoreries mixtes ou spécialisées en secteur public local comme par exemple aux trésoreries hospitalières. Pour le SNT-CGT, le bilan que la direction présente nécessite d'être nuancé compte-tenu des remontées des agents à Lyon, notamment sur la dégradation des conditions de travail. De plus, il est envisagé de mettre en place une caisse commune DGI-DGCP, ce qui impliquerait une ouverture en continu, soulevant ainsi de vives inquiétudes chez les personnels.
- **Procédure simplifiée des délais de paiement.** L'objectif est d'harmoniser sur l'ensemble du territoire les pratiques en matière d'octroi de délais de paiement. Jusqu'à 2000 €, l'agent peut accorder des délais au guichet avec un échéancier limité à trois mois. La direction nous a par la suite présentée un bilan positivement ressenti par les agents et les débiteurs. Reste à mettre en place l'instruction qui expliquera les conditions d'octroi de cette procédure dite simplifiée. Pour le SNT-CGT, une harmonisation des pratiques d'octroi de délais de paiement est une bonne chose. Pour autant, la limite des trois mois ne permet pas de prendre en compte les problèmes sociaux. De plus, dans le cadre de cette procédure, une partie des dossiers peut être exclue, mal gérée ou renvoyée à un back office avec comme résultat une moindre efficacité pour les personnes concernées.
- **Délégation inter-trésoreries.** Après les délégations de compétences croisées entre trésoreries et CDI, la direction entreprend sur 4 départements (Nord, Rhône, Marne, Morbihan) de mettre en place des délégations de compétences entre trésoreries (missions fiscales) d'un même département. Cette expérimentation débutera au 1^{er} juillet 2006.

Déploiement d'Hélios

L'état du déploiement Hélios a fait l'objet d'un long exposé. L'exploitation serait en gros progrès, l'application fonctionnerait mieux même s'il reste encore beaucoup de lourdeur.

L'objectif reste de ne pas généraliser trop vite notamment avant qu'il y ait eu une remise à niveau de l'ensemble du secteur public local.

Nombre de difficultés ont été évoquées, la gestion des flux des ordonnateurs qui ne sont pas conformes, la bascule des grosses structures qui pose problème compte-tenu du nombre de restes à recouvrer, les écrans rouges, l'articulation dans le cadre de l'assistance entre le plateau Hélios et les SAU, la nécessité d'un effort plus important sur la formation continue...

Conditions de travail des personnels

Nous sommes intervenus sur le ressenti des agents, résultat de la succession des réformes mises en œuvre en rappelant le malaise grandissant du réseau qui affecte l'ensemble des services. Les annonces massives des suppressions d'emplois alors que la situation dans les services est déjà extrêmement tendue ne font que rendre encore plus difficile les conditions d'exercice des missions. La réforme de la notation, les problèmes liés aux pressions de plus en plus importantes exercées sur les agents y compris l'encadrement, participent de ce ressenti. Les personnels ont l'impression de n'être considérés que comme les outils des réformes au lieu d'être consultés sur leur mise en œuvre que l'on soit par ailleurs pour ou contre le contenu de ces réformes. Il y a un réel manque de considération des agents.

Pour la direction, il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail au Trésor même si ce problème plus général ne se limite pas à la seule DCGP. Elle a reconnu qu'il y avait une nécessité de mieux accompagner les réformes (formation, encadrement) mais qu'il n'était pas question de faire une pause. Enfin de compte, il n'y a aucune raison de s'inquiéter pour l'avenir et le Trésor a un bel avenir devant lui ! S'en est suivi un débat sur la question de la performance et la conception du management que la direction compte mettre en œuvre auprès de l'encadrement. Pour le SNT-CGT, le management ne consiste pas à donner aux cadres des cours pour faire passer les réformes mais de leur donner les moyens d'organiser au mieux les services. De même, la notion de « performance » en ce qui nous concerne, ne se situe pas dans le cadre d'une administration de service mais dans un cadre plus global sur la finalité de notre mission. Il s'agit d'être plus efficace au service des citoyens, et non de chercher comment faire plus avec moins dans un cadre budgétaire de plus en plus restreint.

Fonction Comptable de l'Etat (FCE)

La direction a tout d'abord présenté un bilan positif du passage à la LOLF comme elle l'avait développé par ailleurs dans le dernier TPA. Elle a ensuite rappelé les enjeux pour les comptables publics de la réussite de ce passage, avec l'importance pour le réseau de la certification des comptes.

Pour le SNT-CGT, comme il était précisé dans sa déclaration liminaire l'optimisme de ce bilan est à relativiser. De nombreuses questions et difficultés qui nous sont remontées montrent d'une part que le pilotage de la LOLF a été mal préparé et d'autre part que la surcharge de travail engendrée dans les services TG dans un contexte de suppressions d'emplois, pose des problèmes quant au respect des engagements pris par la direction.

La direction, tout en ne retirant rien de sa présentation, a convenu que la mobilisation des agents a été exemplaire et s'est engagée à répondre aux difficultés rencontrées par les services des TG.

Responsabilité des comptables

Présentation de la fiche de la direction :

Evolution du régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics :

- le cantonnement du champ du débet à la notion de préjudice pour l'organisme public dès lors qu'une dépense a été irrégulièrement payée;
- la constatation de la force majeure par le juge des comptes ou par le ministre : il en résultera une plus grande célérité et efficacité dans le traitement de la mise en jeu de la responsabilité des comptables publics puisqu'elle pourra, en cas de force majeure, être écartée en début de procédure et non plus uniquement exonérée à son issue comme le prévoit actuellement le mécanisme de la décharge de responsabilité :
- la Cour des comptes émettra un avis, en lieu et place du Conseil d'Etat, dans les demandes en remise gracieuse pour tout débet supérieur à un seuil qui a été arrêté à 10 000 € pour les débits juridictionnels.

Les deux premiers axes de la réforme nécessitent une modification de l'article 60 de la loi de finances

pour 1963 n°63-156 du 23 février 1963.

Le texte d'un projet de loi qui devra être soumis au Parlement est en cours de rédaction finale avec la cour des comptes.

La substitution de la Cour des comptes au Conseil d'Etat sera intégrée dans le projet de décret modifiant le décret n°64-1022 du 29 septembre 1964 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés. Ce projet sera adressé au Conseil d'Etat dès que la modification de l'article 60 sera adoptée par le Parlement.

L'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 12 avril 2006 « Martinie contre France » ne remet pas en question le régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics ni ses évolutions ; son contenu, ses modalités et son calendrier demeurent.

Seules les procédures juridictionnelles de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes sont concernées. Elles devront être adaptées afin de renforcer les garanties procédurales au profit des comptables publics.

Face aux inquiétudes et aux interrogations des organisations syndicales, par rapport à une évolution du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables vers une intervention plus importante de la Cour des Comptes, le Directeur Général a tenu à être rassurant.

Pour lui, il n'y a pas d'inquiétudes, le ministre détendra toujours le pouvoir de remise gracieuse. Les évolutions prises en accord avec la Cour ne bouleversent pas le principe actuel mais ne sont qu'un simple toilettage à la marge. Il n'y a pas de dérives vers un jugement des comptables au détriment du jugement des comptes. Il a de même rappelé les engagements pris par son prédécesseur concernant le Contrôle Hiérarchisé des Dépenses.

Politique de recouvrement des créances publiques

Pour le SNT-CGT, en ce qui concerne la politique de recouvrement contentieux, nous demandons à la direction générale d'explicitier l'organisation des poursuites qu'elle compte réellement mettre en place au sein du réseau mais aussi de réaffirmer clairement les fonctions de l'ensemble des agents de poursuite en étendant le recouvrement des créances publiques à la sphère Finances. Pour ce qui concerne la mise en place de l'OTD, nous considérons qu'hormis le cadeau fait aux Huissiers de justice, se pose une question plus dérangeante : celle du traitement de ces dossiers sans que soit pris en compte l'esprit de service public rigoureux et humain que les Huissiers

et agents commissionnés du Trésor sont en capacité de développer.

Nous n'avons obtenu aucune réponse, si ce n'est que la direction s'est engagée à publier une instruction rappelant le rôle des Huissiers dans le cadre de la politique de recouvrement des créances publiques et de mieux expliquer envers les Huissiers leur implication dans la lettre comminatoire (impôt).

Contrôle Redevance et Nouvelles activités

Globalement, au sujet de la réforme de la redevance, des nouveaux moyens de contrôle et des nouvelles missions créées pour reclasser le personnel, la Direction Générale se dit très satisfaite. Nous sommes loin de partager ce constat...

La délégation CGT a évoqué les inquiétudes des agents des services de contrôle, conscients de la fragilité de leur mission et de leurs moyens pour lutter contre une fraude qui risque fort de continuer à progresser.

De ce fait, et compte tenu des modifications de la réglementation qui permettent à n'importe qui de sortir légalement du fichier des redevables... le financement public et indépendant de l'audiovisuel public est loin d'être consolidé... et la réforme loin d'être une réussite...

S'agissant des nouvelles activités, notre délégation a évoqué les difficultés rencontrées par leur personnel, notamment à la TCA (Trésorerie du Contrôle Automatisé) à Rennes. La question du dimensionnement de ce poste reste posée et la réponse du Di-

recteur Général n'a pas rassuré la CGT... Combien d'emplois seront maintenus ? Quels critères et outils serviront à en déterminer le nombre alors que la montée en charge et la réglementation ne sont pas encore terminées ? Rappelons qu'en mars le TPG d'Ille-et-Vilaine annonçait vouloir supprimer la moitié des emplois (soit près d'une centaine).

La CGT dénonce cette politique de gestion à la petite semaine qui a fait créer un poste à près de 200 agents pour proposer six mois après d'en réduire l'effectif. C'est faire peu de cas des agents déjà reclassés à la suite de la suppression de leur service.

La CGT a également dénoncé les conditions de travail des agents de la TCA. Nous avons exigé des évolutions réglementaires et de méthode pour leur permettre de remplir leur mission dans de bonnes conditions pour eux, les redevables et le service public. Sur ce point, des évolutions pourraient intervenir assez rapidement.

Questions diverses

La délégation du SNT-CGT est intervenue sur la question des domaines. Aucune réponse n'a cependant été apportée. Seule promesse du Directeur Général...une réunion d'ici l'été sans date précise ! En attendant, cependant, un prochain CTPC devrait traiter les Domaines sous l'aspect réglementaire des questions d'organisation.

Il est véritablement scandaleux que malgré nos demandes respectives et répétées, les directions générales refusent encore de débattre et d'informer les personnels sur les conséquences du transfert. C'est faire peu de cas des fortes inquiétudes des services et des personnels des domaines !

Chacun appréciera !

Retrouvez ce compte-rendu et de nombreuses informations sur le site du SNT-CGT :

<http://www.tresor.cgt.fr>

***Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.
Alors, je me syndique...***

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

